

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Myriam Séguin

<https://www.cadre21.org/membres/5ccf34f0dae6a87533885861>

Date d'obtention : 2023-06-21 19:17:30

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Dès qu'une situation est rapportée, parler à l'auteur du signalement et à la victime pour les soutenir. Évaluer la situation à l'aide de la grille de façon objective et sécurisante. Vérifier s'il y a d'autres élèves impliqués et appliquer la grille au besoin. Ceci permettra de déterminer s'il s'agit d'un acte malveillant ou impulsif. S'il s'agit d'un acte malveillant, on communique avec la police.

Ensuite, on évalue la situation auprès de l'investigateur. On confisque le cellulaire si on croit qu'il s'agit d'une situation reliée à la pornographie juvénile (usage, possession ou diffusion), sinon, on demande d'éteindre et de placer les cellulaires dans des sacs scellés. On communique avec la police, puis avec les parents des élèves impliqués.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

L'importance de bien suivre les étapes et d'avoir à porter de main l'aide-mémoire. À chaque étape du processus, il est important de se questionner, de valider avec la trousse. De rester accueillant, sans jugement tout en évaluant la situation.

Il est important d'agir rapidement, de contacter les parents suite à l'intervention.

Il est important de rester vigilant face aux limites des interventions en contexte scolaire (parent qui divulgue, photos divulguées à un adulte, etc.).

Je me suis questionnée lors de la 3e mise en situation en lien avec l'acte malveillant à savoir si on confisquait l'appareil de l'investigateur. Je comprends maintenant qu'on veut rapidement limiter la propagation de photos.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

De décider si oui on non on applique le protocole. Par exemple, cela dépend de qui vient le signalement (parent, élèves, adulte externe), cela dépend également du nombre de témoins possibles, des limites de notre milieu, etc.

en effet, chaque situation est délicate et il est important de rester vigilant et en questionnement.

Par contre, lorsqu'on pense être face à un acte malveillant, je sais que ceci risque d'avoir des répercussions négatives auprès de l'élève. Ceci me semble l'intervention la plus difficile à réaliser puisque le lien avec le jeune risque de se modifier suite à l'intervention.

Je sais également que retirer le téléphone cellulaire d'un jeune peut être très anxiogène pour eux. Je pense donc qu'il faut être prêt à accueillir toute réaction des jeunes dans ces situations.